

À l'attention des ouvriers agricoles

Taux horaires du salaire minimum en vigueur du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

New York City

Tous les employeurs

Salaire minimum

16,50 \$

Heures supplémentaires après 56 heures
24,75 \$*

Long Island et Westchester County

Salaire minimum 16,50 \$

Heures supplémentaires après 56 heures 24,75 \$*

Reste de New York State

Salaire minimum 15,50 \$

Heures supplémentaires après 56 heures 23,25 \$*

Si vous avez des questions, si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous souhaitez déposer une plainte, veuillez vous rendre sur le site

www.labor.ny.gov/minimumwage ou téléphonez au : **1-888-469-7365**.

Les crédits et indemnités qui peuvent réduire votre rémunération en dessous des taux de salaire minimum indiqués ci-dessus :

- **Repas et logement** – Votre employeur peut réclamer un montant limité de votre salaire pour les repas et le logement qu'il vous fournit, à condition qu'il ne vous facture rien d'autre. Les taux et les exigences figurent dans les arrêtés et les résumés des salaires, qui sont disponibles en ligne.

Exception : Les employeurs ne peuvent pas réclamer une partie de votre salaire pour le logement si vous êtes un travailleur saisonnier migrant.

La rémunération supplémentaire qui peut vous être due en plus des taux de salaire minimum indiqués ci-dessus :

- * **Heures supplémentaires** – Vous devez être payé 1,5 fois votre taux de rémunération normal (pas moins que les montants des heures supplémentaires indiqués ci-dessus) pour les heures travaillées au-delà de 56 dans une semaine civile et/ou pour toute heure travaillée pendant votre jour de repos.
- **Entretien de l'uniforme** – Si vous nettoyez vous-même votre uniforme, vous pouvez avoir droit à une rémunération hebdomadaire supplémentaire. Vous trouverez les tarifs hebdomadaires en ligne.
- **Loi fédérale** – Si vous êtes un employé couvert en vertu de la loi fédérale sur les normes de travail équitables, vous devez être rémunéré conformément à la législation de l'État et également conformément aux exigences fédérales supérieures, si elles s'appliquent.